


**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 19/12/2024  
Reçu en préfecture le 19/12/2024  
Publié le   
ID : 974-249740101-20241219-2024\_154\_BC\_11-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 2  
Nombre d'absents : 2

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_154\_BC\_11**  
*Adhésion au Club des Villes et  
Territoires Cyclables et Marchables*

**Nombre de votants** : 14

**NOTA** :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
23/12/2024

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S** :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

**ÉTAIENT ABSENT(E)S** :

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S** :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

**AFFAIRE N°2024 154 BC 11 : ADHÉSION AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES ET MARCHABLES**

**Le Président de séance expose :**

Le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables a pour objet de faire reconnaître le vélo et la marche comme de véritables moyens de transport du quotidien, de développer la pratique de la marche et du vélo et leur accessibilité sur l'ensemble des territoires, dans une démarche de complémentarité avec les transports en commun pour proposer une alternative à la voiture individuelle.

Créé en 1989, le Club des villes et territoires cyclables et marchables (CVTCM) fédère aujourd'hui 250 collectivités représentant près de 2500 communes.

Présent dans les 13 régions métropolitaines, ainsi que dans 3 territoires d'Outre-Mer (Mayotte, La Réunion, la Guyane) le Club rassemble des collectivités de toutes tailles (villes, établissements publics de coopération intercommunale - EPCI, départements, régions, syndicats de transport). La diversité des territoires représentés constitue la richesse du réseau et nourrit les propositions portées auprès des pouvoirs publics.

Le Club défend la mise en place d'un plan national et pluriannuel pour les modes actifs, qui soit doté de 500 millions d'euros par an. Il a créé en 2012 le Club des élus nationaux pour le vélo et la marche qui rassemble plus de 100 parlementaires de toutes les couleurs politiques et porte au plus haut niveau les besoins des territoires pour développer les mobilités actives.

Les services proposés par le Club pour les collectivités adhérentes sont les suivantes :

**1 – Animer un réseau de collectivités territoriales engagées pour le développement du vélo et de la marche au quotidien** en raison des nombreux bénéfices qu'ils génèrent : environnementaux, sociaux, sanitaires, économiques, tant pour les habitants que pour les territoires.

**2 – Favoriser les échanges de pratiques entre élus et techniciens et avec tous les partenaires de l'écosystème vélo et marche**

L'adhésion au Club, permet de participer à un réseau technique d'échanges, à des ateliers, des rencontres nationales ou régionales, des salons professionnels.

**3 - Mettre à disposition une veille réglementaire et de ressources utiles sur les mobilités actives.** Cela permet d'être informé des actualités, des évolutions réglementaires, des financements possibles, des appels à projet et des actions menées par les autres collectivités.

**4 - Valoriser l'engagement du territoire pour les mobilités actives.**

Cela permet de visualiser l'engagement du territoire pour la mobilité à vélo et à pied. Les adhérents bénéficient de l'audience des publications du Club (e-lettre, réseaux sociaux, magazine, ...).

**5 - Faire entendre la voix des collectivités pour la marche et le vélo.**

Participez à co-élaborer et soutenir des plaidoyers ambitieux pour améliorer la prise en compte du vélo et de la marche dans les politiques nationales et européennes en relayant le point de vue des collectivités dans leur diversité.

L'adhésion est annuelle et se reconduit par tacite reconduction. Le montant de l'adhésion est fixé en fonction du nombre d'habitants.

Soit pour le Territoire de l'Ouest : 5 014 €

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/11/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 08/11/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Oùï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- VALIDER l'adhésion du Territoire de l'Ouest au Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables à compter de l'année 2025 pour un montant de 5 014,00 € annuel et dans la limite de 10 % d'augmentation du montant annuel;**
- AUTORISER le Président du Territoire de l'Ouest ou son représentant à signer les bulletins d'adhésion et toutes les pièces correspondantes.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président